

FONCTIONS DE PROTECTION TEMPORAIRE AUX INTEMPERIES SUR PEINTURE DE FINITION

Page 1/6

Sans restriction d'utilisation

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. EXPRESSION SUR DOCUMENTS	1
3. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	2
4. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	3
ANNEXE	4
5. HISTORIQUE ET DOCUMENTS CITÉS	5
5.1. HISTORIQUE	5
5.2. DOCUMENTS CITÉS	5
5.3. EQUIVALENT A :	5
5.4. CONFORME A :	5
5.5. MOTS CLEFS	6

1.OBJET

La présente norme définit les caractéristiques s'appliquant aux différentes fonctions de protection réalisées après peinture de finition pour la protection temporaire de pièces ou ensembles soumis à une ambiance extérieure aux intempéries sous forme de film éliminable par des lessives alcalines.

Ce document doit être accompagné des normes B14 0100 et B74 0100 donnant les prescriptions générales pour la consultation des fournisseurs.

2.EXPRESSION SUR DOCUMENTS

La fonction est définie sur document par l'indice de la présente norme.

Exemple : PROTECTION ROBE EXTERIEURE NORME B14 6855.

FONCTIONS DE PROTECTION SUR PEINTURE	B14 6855	2/6
--------------------------------------	----------	-----

3.CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

DOCUMENTS	CARACTERISTIQUES	EXPRESSION DES RESULTATS	EXIGENCES
D25 5264	3.1. EPAISSEUR	μm	5 ± 2
-	3.2. ASPECT DU FILM	Notation	Transparent
D27 1571	3.3. CLOQUAGE A L'HUMIDITE (96 h)	Cotation	1
D27 5144	3.4. TACHAGE	Cotation	0
D59 5218	3.5. APTITUDE A LA PROTECTION ET A LA DEPROTECTION		
D27 1389	3.5.1. Après vieillissement artificiel Gamme (2) : 250 h		
	- Aspect du film	Notation	(1)
	- Déprotection à froid	-	Totale
	- Déprotection à chaud	-	Totale
	- Aspect des revêtements de peintures après déprotection	Notation	(2)
	- Variation de la masse moléculaire (ΔM) (3)	%	≤ 25
D10 5190	- Variation de l'indice d'acide (IVA) (4)	%	≤ 10
	3.5.2. Après vieillissement naturel (3 mois sur parc en été)		
	- Aspect du film	Notation	(1)
	- Déprotection à froid	-	Totale
	- Déprotection à chaud	-	Totale
	- Aspect des revêtements de peinture après déprotection	Notation	(2)
	- Variation de la masse moléculaire (ΔM) (3)	%	≤ 50
D10 5190	- Variation de l'indice d'acide (4)	%	≤ 25
NF M07-024	3.6. AROMATIQUES DISTILLANT A T ≤ 200 °C	%	≤ 5
D55 1321	3.7. COMPATIBILITE DES PRODUITS ENTRE EUX	Notation	Bonne
D10 5190	3.8. INDICE D'ACIDE	Indice	*
D50 5188	3.9. MASSE MOLECULAIRE	kg/mol	*

* Il n'y a pas d'exigence mais la valeur doit rester conforme à celle de l'échantillon approuvé. Cette valeur peut être portée sur une "Spécification de produit approuvé" (voir Cahier des Charges B20 0150).

(1), (2), (3) et (4) Conditions particulières, voir Annexe.